

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2024

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA
RADIOPROTECTION - (N° 2305)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 287

présenté par

M. Fugit

ARTICLE 3

À l'alinéa 36, substituer aux mots :

« les programmes de recherche menés en son sein ou confiés à d'autres organismes de recherche
devant »,

les mots :

« ces programmes de recherche à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.